



## Réforme de l'évaluation et des carrières : le projet du ministère décrypté

Le système de notation est supprimé.

La mission d'inspection est supprimée. On passe donc de l'inspection pédagogique à un entretien professionnel en dehors de la classe. L'entretien professionnel s'appuie sur un dispositif d'auto-évaluation. Les différents rythmes d'avancement (Choix, Grand Choix) sont supprimés. **Il n'existe plus qu'un rythme unique d'avancement, le plus lent : l'ancienneté.**

Lors des entretiens professionnels, l'IEP (1<sup>er</sup> degré) ou le chef d'établissement (2<sup>nd</sup> degré) peut proposer des mois de « réduction d'ancienneté » pour accélérer les passages d'échelon.

### Analyse

Avec la suppression de l'inspection pédagogique dans la classe, c'est tout un pan de la pratique du métier qui n'est plus pris en compte. Au-delà de l'analyse des résultats de l'auto-évaluation, l'entretien professionnel doit concourir à la construction d'une évaluation formative, pour identifier notamment les besoins en formation. Mais quelle concrétisation possible, alors que la formation continue est aujourd'hui quasi inexistante ?

L'IEP ou le chef d'établissement aura, en plus de l'appréciation de la valeur professionnelle, à proposer - après les entretiens professionnels - quelques mois de réduction d'ancienneté (5 mois, 2 mois). L'IA (1<sup>er</sup> degré) ou le Recteur (2<sup>nd</sup> degré) modulera ces attributions après avoir consulté la CAPD ou la CAPA.

**Pour ajouter à la provocation, le gel des promotions est annoncé pour trois ans !**

### En pratique

Septembre 2012: mise en place du processus d'évaluation / d'auto évaluation.

A partir de Septembre 2015: entretiens professionnels tous les trois ans. Quid des années avant 2015 ?

Attribution des réductions d'ancienneté: quelles règles ? Quels critères ? L'IA ou le Recteur établira un tableau de classement avec pour chaque agent classé la réduction d'ancienneté proposée et le positionnement global sur l'appréciation de la valeur professionnelle.

Comment sera traduite l'appréciation de la valeur professionnelle, à l'occasion du classement, en CAPD ou CAPA ?

Chaque année : 250 mois de réduction pour cent agents

- réduction de 5 mois d'ancienneté pour 30% maximum de l'effectif
- réduction de 2 mois d'ancienneté pour 50% maximum de l'effectif

Même les enseignants qui bénéficieraient de la réduction de 5 mois perdent par rapport à un avancement au choix.

**Cette méthode va allonger la durée de la carrière !**

**En conclusion**, ce nouveau dispositif ne garantira pas plus de justice que la note et le système d'avancement actuels. Il a simplement pour but de **davantage soumettre l'enseignant à son supérieur hiérarchique. Une nouvelle étape est ainsi franchie, où le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie directe devient déterminant. Les promotions pour 2013, 2014 voire 2015 seront gelées.**

**Le Gouvernement va surtout faire de belles économies !**  
pétition : <http://retraitduprojetevaluation.net/>